



Crédit Agricole du Languedoc : Mise à disposition du descriptif du programme de rachat des CCI

Le descriptif du programme de rachat de ses propres Certificats Coopératifs d'investissement, autorisé par l'assemblée générale mixte des sociétaires du 28 mars 2024 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 mars 2024.

Ce document en version française est consultable sur le site Internet du Crédit Agricole du Languedoc : rubrique "Votre Caisse Régionale"/" Certificats Coopératifs d'investissement "/"Autres communications" ou sur le lien suivant :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-languedoc/particulier/informations/cci.html>